

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

HORS-SÉRIE

Actes du colloque international

**ÉMERGENCE
ET RECONNAISSANCE**



Volume II - Bouaké, les 03, 04 et 05 Août 2017 Côte d'Ivoire

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

E-mail : *administration@perspectivesphilosophiques.net*

Site internet : [http:// perspectivesphilosophiques.net](http://perspectivesphilosophiques.net)

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Dr. N'dri Marcel KOUASSI**, Maître de Conférences
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr. Assouma BAMBA**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉNAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Dr. N'Dri Marcel KOUASSI, Maître de Conférences, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Dr Abou SANGARÉ, Maître de Conférences
Dr Donissongui SORO, Maître de Conférences
Dr Alexis KOFFI KOFFI, Maître-Assistant
Dr Kouma YOUSOUF, Maître de Conférences
Dr Lucien BIAGNÉ, Maître de Conférences
Dr Nicolas Kolotioloma YEO, Maître-Assistant
Dr Steven BROU, Maître de Conférences
Secrétaire de rédaction : **Dr Blé Sylvère KOUAHO**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr. Grégoire TRAORÉ**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités

SOMMAIRE

Allocution du Président du Comité d'Organisation	1
Allocution du Directeur du Département de Philosophie.....	3
Allocution du Président de l'Université.....	7
Allocution du représentant du parrain.....	11
Avant-propos : Argumentaire.....	13
PLÉNIÈRES.....	15
Optimisme et engagement	
Mahamadé SAVADOGO.....	16
ATELIERS.....	26
SOUS-THÈME I : ÉTHIQUE, ONTOLOGIE ET ALTÉRITÉ.....	27
Le coexister comme un vecteur de l'émergence	
Pascal Dieudonné ROY-EMA.....	28
Défis culturels de la reconnaissance en Afrique à l'ère de la procréatique	
Victorien Kouadio EKPO.....	44
Fondements métaphysiques de l'idée d'émergence : une lecture bergsonienne à partir de la théorie de la durée créatrice	
Albert Amani NIANGUI.....	62
Émergence africaine et reconnaissance au prisme de Bergson : entre le possible et le réel	
Honoré Kouassi ELLA.....	80
L'altruisme, fondement de l'émergence véritable chez Platon	
Fatogoma SILUÉ.....	98
L'idée d'émergence chez Platon, une ascension vers le bien	
Amed Karamoko SANOGO.....	111
Le désir de reconnaissance au cœur du social: l'éthicité hégélienne en promotion de soi	
Kakou Hervé NANOU.....	125
SOUS-THÈME II : CULTURE ET DÉVELOPPEMENT.....	145
Le postulat de l'essence critique de la philosophie entre émergence et reconnaissance	
Didier NGALEBAYE.....	146

L'émergence comme sortie de la minorité Eric Inespéré KOFFI	170
De la réappropriation critique des savoirs endogènes : une théorie de l'émergence Jackie E. G. Z. DIOMANDÉ	187
Reconnaissance et développement chez Kwame Nkrumah Akpa Akpro Franck Michaël GNAGNE	203
SOUS-THÈME III : GOUVERNANCE ET UTOPIE.....	213
Société civile et gouvernance de la chose publique chez Spinoza : pour une émergence de la démocratie en Afrique Assanti Olivier KOUASSI.....	214
Démocratie et émergence en Afrique : la reconnaissance de l'idée platonicienne du bien comme creuset paradigmatique des valeurs N'Goh Thomas KOUASSI.....	234
Émergence et problématique de reconnaissance des droits humains dans les pays en voie de développement Berni NAMAN.....	250
La justice sociale platonicienne : pour l'émergence et la reconnaissance des États africains Nanou Pierre BROU.....	266
Réflexion seconde et défi d'émergence de l'Afrique Moulo Elysée KOUASSI.....	284
SOUS-THÈME IV : ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ.....	307
La problématique de l'émergence de la femme autour de la philosophie hobbesienne Amenan Madeleine KOUASSI.....	308

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives*

Philosophiques est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION

Mesdames, messieurs, honorables invités, en vos rangs, grades et qualités, chers amis de la Presse, chers Étudiants,

Je voudrais, avant tout propos, remercier le Professeur **Fie Doh Ludovic**, Chef du Département de Philosophie, de l'honneur qu'il nous a fait, à l'ensemble du comité de coordination et à moi-même, de nous avoir confié l'organisation de ce colloque. C'est au nom de cette équipe que j'ai eu plaisir à diriger, et que je remercie, que je prends la parole ce matin pour souhaiter à tous et à chacun la cordiale bienvenue en Côte d'Ivoire et à Bouaké.

Mesdames et messieurs,

Le lieu qui nous accueille pour ces moments de réflexion est l'**Université**. L'essence de cette école supérieure ne peut parvenir à la puissance qui est la sienne que si, avant tout et toujours, les **Départements** qui en constituent les poches d'animation sont eux-mêmes dirigés par le caractère inexorable de leur mission : Éveiller et faire briller la lumière. Mais, y a-t-il meilleure manière de faire briller la lumière que d'organiser un colloque qui, comme le mot lui-même l'indique, est un lieu, une occasion qui fait se tenir ensemble des sachants pour rendre un concept fécond en le questionnant convenablement ? Ainsi, le Département de philosophie, pour l'occasion qu'il offre à toute cette crème de pouvoir s'exprime sur « **Émergence et reconnaissance** », vient pleinement assumer l'obligation qui est la sienne de répondre à l'appel de l'Université.

Mesdames et messieurs,

Permettez qu'à ce niveau de mon propos, j'adresse les sincères remerciements du comité d'organisation à Monsieur le Ministre des Infrastructures économiques, **Docteur Kouakou Koffi Amédé**, notre Parrain, représenté ici par Monsieur **Ekpini Gilbert**, son Directeur de Cabinet, pour son soutien et ses conseils. Je tiens également à remercier Madame le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le **Professeur Bakayoko-Ly Ramata**, représenté ici par le **Professeur Bamba Abdramane**, Directeur de la recherche au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, pour ses encouragements.

Chers participants, le comité d'organisation a travaillé avec engagement et dévouement pour vous offrir les meilleures conditions d'accueil possibles. Mais malgré cet engagement et cette volonté des imperfections pourraient être constatées. Je voudrais, au nom du comité d'organisation, solliciter votre indulgence pour ces faiblesses liées certainement à la finitude de l'homme.

Mesdames et Messieurs, nous sommes à une messe de la parole. Et de la parole le sage Abron, **Kwabenan Ngboko**, dit:

« **Kasa Bya Kasa. Kasa Yè Ya. Kasa Kasa a. Kasa Krogon** », qui se traduit comme suit :

« Toute parole est parole. Parler est facile et difficile. Qui veut parler, doit parler clair, bien, vrai ». Puisse la transcendance permettre à chacun de parler **clair, bien et vrai**.

Je vous remercie

Monsieur Abou SANGARÉ
Maître de Conférences

ALLOCUTION DU DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Monsieur le Directeur de la recherche, Professeur Bamba Abdramane, Représentant
Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
Professeur Bakayoko-Ly Ramata,

Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur Ekpini Gilbert, représentant le M. le
Parrain, le Ministre des infrastructures économiques, Docteur Kouakou Koffi Amédé,

Monsieur le Président de l'Université Alassane Ouattara

Monsieur le Doyen de l'UFR Communication, Milieu et Société

Mesdames et Messieurs les Doyens des UFR,

Mesdames et Messieurs les Directeurs de Centres et Chefs de services,

Mesdames et Messieurs les chefs de Départements

Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs, chers collègues,

À nos invités et collègues venus du Burkina Faso, du Sénégal, du Congo
Brazzaville, du Niger, de la France et des universités ivoiriennes,

Chers étudiants,

Chers représentants des organes de presse,

Chers invités,

Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis, avant tout propos, en ma double qualité de chef de
Département et de Directeur de Publication de la revue *Perspectives Philosophiques*, de
remercier très sincèrement Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique, Le Professeur Bakayoko LY-Ramata, pour avoir accepté la
présidence de ce colloque.

Cette rencontre scientifique est organisée sous le parrainage du ministre des
infrastructures économiques, Docteur KOUAKOU Koffi Amédé. Si nous sommes en
ces lieux ce matin, c'est grâce à sa sollicitude, son esprit d'ouverture et son désir de voir
la réflexion se mettre au service de l'homme, de la société.

Nos remerciements vont également aux autorités de notre université, notamment au Président, le Professeur Lazare Marcellin POAME, pour l'appui institutionnel, à Monsieur le Doyen de l'UFR Communication, Milieu et Société, Professeur Azoumana OUATTARA pour ses conseils et encouragements,

Nos remerciements vont enfin au Comité d'organisation de ce colloque et à tous ceux qui ont effectué le déplacement à Bouaké, témoignant ainsi leur intérêt pour la chose scientifique, à toute la presse, venue couvrir cette manifestation.

Mesdames et Messieurs, lorsque qu'une après-midi de 2015, à notre bureau, le Professeur Kouakou et moi, entourés des collègues, membres du comité de rédaction de la revue *Perspectives Philosophiques*, envisagions d'organiser un colloque international, parce que convaincus que le monde universitaire ne peut vivre sans ce type de rencontres, nous étions loin, bien très loin de penser que ce moment réunirait aujourd'hui ces illustres invités que vous êtes, autorités administratives et politiques, chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants, venant d'horizons divers.

Deux motivations ont été à l'origine du choix de thème de ce colloque.

Nous sommes des universitaires, mais citoyens d'un pays. Il est de notre devoir de penser notre société. Nous le savons tous, l'émergence, en Côte D'Ivoire, est promue et sous-tend la gouvernance actuelle. Il nous revient d'accompagner le politique dans sa quête d'un bien-être du citoyen. Platon, dans la *République*, révèle que le désordre social apparaît quand chacun ne respecte pas sa fonction. Nous ne sommes pas des hommes politiques, mais des penseurs voulant apporter leur contribution à la quête du plein épanouissement de l'homme, de tout homme. Nous le ferons dans le respect du jeu intellectuel et de l'éthique universitaire. C'est pourquoi nous mettrons l'accent sur la dimension sociale de l'émergence.

En ce sens, il s'agira d'apporter un éclairage sur les enjeux de l'émergence qui semblent se résumer en des chiffres, en des termes économétriques, au point de penser qu'un pays émergent se caractérise par un accroissement significatif de son revenu par habitant. Et pourtant, l'émergence n'est pas uniquement cela, c'est pourquoi nous mettons ce concept en rapport avec la reconnaissance. Expression d'un besoin de visibilité, de respect, de dignité que chacun estime dus, la reconnaissance semble bien être la condition de l'épanouissement du sujet ou du groupe, et son aptitude à participer

à la construction de la vie publique. Il s'agira de voir, pendant ce colloque, si l'émergence peut s'accommoder du déni de reconnaissance.

Pour notre génération prise, en effet, dans le vertige de la rationalité instrumentale, dans une société de plus en plus atomisée, caractérisée par l'oubli de la reconnaissance, qu'il soit individuel, fondé par le sujet universel de type kantien d'approche honnetienne, ou collectif, culturel ou politique de la perspective de Charles Taylor, symptôme d'un monde aplati, en quête d'une autodétermination anthropocentrique incertaine, il est impérieux de repenser notre rapport aux autres mais à nous-mêmes. Dans notre société technocapitaliste et totalitaire caractérisée par l'uniformisation des cultures et des comportements, en effet, il n'est pas aisé pour l'individu d'entretenir des rapports véritablement humains et vrais avec lui-même et avec autrui. Inscrit dans une logique capitaliste, l'homme semble agir désormais par calcul rationnel de ses intérêts, observateur à distance du jeu des forces et des chances de gains, loin de toute empathie avec les autres humains. Ce rapport froid et désenchanté au monde consiste à traiter ce monde et les êtres qui l'habitent comme des objets. Cette réification va jusqu'à la fragilisation de l'auto-reconnaissance. La réification comme telle est un oubli de la reconnaissance qui ne peut être réparé que par le ressouvenir d'une existence avec les autres en société. C'est pourquoi, il convient de convoquer l'émergence au tribunal de la raison critique.

Ce colloque a pour ambition de :

- Discuter et débattre autour de sujets relevant du social, de l'éthique, des droits de l'homme et de la culture ;
- Présenter, dans une approche systémique les conditions de l'émergence ;
- Mettre en évidence la nécessité d'une approche interdisciplinaire dans la recherche de l'émergence ;

Nous voulons alimenter le débat, faire de ce moment un lieu d'incubation de la décision politique, c'est-à-dire permettre au politique de faire un choix éclairé.

Mesdames et Messieurs, au sortir de ce colloque, nous comprendrons aussi certainement que la philosophie ne consiste pas à tenir des discours oiseux de types à hypostasier les conditions sociales d'existence de l'homme. En ce sens, les Francfortois, notamment Adorno affirme que si la philosophie ne veut rester à la remorque de l'histoire,

elle doit suspecter tout le réel. La philosophie est plus qu'un passe-temps pour des intellectuels qu'on qualifierait de désœuvrés. Ce colloque est un appel à la communauté, un appel à sortir de notre particularité pour retrouver le cosmos des éveillés, qui est pour nous le monde de la pensée, devant projeter sa lumière sur l'univers traversé pas les avatars de la modernité. Ce rôle sociétale de la philosophie convaincra certainement nos autorités afin d'ouvrir le Département de Philosophie de l'Université Peleforo Gon Coulibaly. Annoncé depuis au moins quatre ans, ce Département, malgré le nombre de docteurs en philosophie y affectés, n'existe pas encore.

Je vous remercie

Monsieur Ludovic FIE DOH

Professeur Titulaire

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Monsieur le Représentant du Ministre des Infrastructures économiques,
Monsieur le Représentant de Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique,
Monsieur le représentant du Préfet de Région,
Monsieur le représentant du Président du Conseil régional,
Monsieur le Maire de la Commune de Bouaké,
Madame et Monsieur les Vice-Présidents de l'UAO,
Monsieur le Secrétaire général,
Madame la Directrice du CROU,
Madame et Messieurs les Doyens des UFR,
Messieurs les Directeurs de Centre,
Mesdames et Messieurs les Chefs de service,
Mesdames et Messieurs les Chefs de département,
Madame et Messieurs les experts,
Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs,
Chers collaborateurs du personnel administratif et technique,
Chers étudiants,
Chers amis de la presse,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un plaisir partagé par tous les acteurs de l'Université Alassane Ouattara que je prends la parole, ce matin, à l'occasion du colloque international sur la thématique de l'émergence en lien avec la Reconnaissance, organisé par le Département de philosophie.

L'effectivité de ma joie singulière est structurée par l'idée que le Département de Philosophie de l'Université Alassane Ouattara continue de faire jouer à ses principaux animateurs le rôle qui doit être le leur, à savoir celui de toujours passer au crible de la

pensée critique les idées, les concepts à visée développementaliste, marqués du sceau de l'ignorance, de la connaissance approximative ou d'une vulgarisation brumeuse.

C'est le sens qu'il me plaît de donner à ce colloque dont je salue la tenue à Bouaké, à l'Université Alassane Ouattara, car il permettra certainement de mettre au jour et à jour la complexité du concept d'émergence, ses dimensions et ses usages multiples, perceptibles à travers les discours politiques, les débats de salon et les rencontres scientifiques. Qu'est-ce que l'émergence ? Telle est la question inévitable à laquelle ce colloque devra donc répondre.

Pour ma part, une appréhension globalisante du phénomène me permet d'affirmer que si le concept a bien évolué depuis son émergence au début du 20ème siècle, il apparaît à la conscience de l'analyste averti comme un mouvement ascendant, porté par une totalité cohérente et conquérante, orientée vers une fin économiquement et socialement désirée. L'émergence est un élan construit et constant préparant à un saut qualitatif. D'un point de vue sociétal, elle suppose et présuppose une double modernisation, celle des infrastructures et des institutions.

Autrement dit, nous attendons de ce colloque une bonne archéologie du concept d'émergence, affranchi des premières ébauches des émergentistes. Ce sera l'occasion de prémunir ce dernier contre les extrêmes de l'émergentisme technocratique et du logocentrisme émergentiste.

En effet, en ses dimensions ontique et ontologique, l'émergence peut donner lieu à des usages allant du technocratique au logomachique en passant par l'économocentrique et le propagandiste. Elle doit, de manière impérieuse, se distinguer des notions connexes, susceptibles de la rendre brumeuse, notamment la résurgence et la jactance qui sont en fait des surgissements erratiques.

C'est pourquoi, nous attendons également de ce Colloque une consolidation sémantique impliquant le polissage du concept d'émergence sans polysémie rébarbative afin de faire émerger poliment une mentalité neuve, novatrice et constamment innovante sous-tendue par un besoin rationnel de reconnaissance.

Mesdames et Messieurs, l'émergence étant la chose la mieux partagée dans tous les pays en développement dont les citoyens aspirent à un mieux-être, cette mentalité

nouvelle devra s'incarner dans un nouveau type de citoyen, caractérisé par le respect polyforme et exemplaire, transcendant les frontières de l'anthropos et avec la force du besoin de reconnaissance, porté sur les fonts baptismaux par la dernière figure de l'École de Francfort, Axel Honneth.

La consolidation sémantique dont il est ici question devra s'accompagner d'une vulgarisation scientifique du concept d'émergence. Ce type de vulgarisation doit permettre de sortir le vulgaire de sa minorité au sens kantien du terme et de son ignorance pour le réconcilier avec les valeurs fondatrices de l'Émergence sociale parmi lesquelles le sens du civisme et le culte du travail.

Fort heureusement, la Côte d'Ivoire, consciente du poids des impondérables susceptibles de peser lourdement sur sa marche vers l'émergence, a adopté la voie prudentielle, plus réaliste, celle qui recommande de fixer un horizon et non une date. D'où l'expression « horizon 2020 » qui traduit une temporalité élastique et raisonnable.

Mesdames et Messieurs, je voudrais, à ce stade de mon propos, adresser les remerciements de l'Institution à Monsieur le Président de la République et à son gouvernement pour avoir pris la pleine mesure du défi que constitue l'émergence pour tous les pays africains en voie de développement, en situation de mal développement ou en passe d'être développés.

Je tiens également à remercier spécialement Madame le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Professeur Bakayoko-Ly Ramata. En effet, sous la houlette de notre Ministre de tutelle et des acteurs des Universités, l'on assiste à une mue de l'Enseignement supérieur, appelé à apporter sa contribution à la marche de la Côte d'Ivoire vers l'Émergence. J'en veux pour preuve ce colloque dont je félicite les initiateurs et les organisateurs qui n'ont ménagé aucun effort pour réunir, sur le sol de l'UAO, les enseignants-chercheurs et les experts nationaux et internationaux susceptibles de débroussailler le terrain toujours en friche de l'Émergence.

Je ne saurais clore mon propos sans exprimer ma profonde gratitude au Représentant du Ministre des infrastructures, Monsieur Gilbert Ekpini, porteur d'un précieux message de la part du Ministre Amédé Koffi Kouakou, au Représentant du Ministre de l'Enseignement supérieur, le Professeur Bamba qui, bien qu'averti à la dernière minute, a tenu à effectuer le déplacement. Permettez enfin que j'exprime ma

gratitude aux Autorités de la ville de Bouaké. Je pense précisément au Préfet Konin Aka dont le soutien ne nous a jamais fait défaut, au Président du Conseil régional, Monsieur Jean Kouassi Abonouan, pour sa sollicitude constante et au Maire Nicolas Djibo, notre partenaire exemplaire. Je n'oublie pas tous ceux qui ont accepté (étudiants, travailleurs, hommes politiques), ce matin, de consacrer une partie de leur temps à l'Émergence philosophiquement interrogée.

Je vous remercie

Professeur Lazare POAMÉ

ALLOCUTION DU REPRÉSENTANT DU PARRAIN

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, de prime abord, vous exprimer les sincères regrets du Dr. Kouakou Amédé, Ministre des Infrastructures Économiques, de n'avoir pas pu personnellement être présent à cette cérémonie d'ouverture, en tant que parrain de ce Colloque de la pensée philosophique sur le thème « Émergence et Reconnaissance ».

C'est donc un réel honneur, pour moi, qu'il m'ait désigné pour le représenter à ce colloque, en présence des plus hautes sommités de la réflexion philosophique de notre pays.

Mesdames et Messieurs,

L'Émergence ! Voici un concept qui est aujourd'hui entré dans le vocabulaire de tous les ivoiriens et qui est devenu, pour certains, simplement un slogan politique ; au point où ce terme, qui est sensé traduire, avant tout, un niveau de développement économique et social, est galvaudé du fait d'une utilisation à tort et à travers.

Par ailleurs, l'une des difficultés majeures de nos pays, dans l'approche socio-économique du concept de l'émergence, est de définir le référentiel par rapport auquel s'apprécie le niveau de développement. En somme, par rapport à quel pays doit-on comparer le niveau de développement économique et social de nos États afin de savoir s'ils sont émergents ou non ; d'où la notion de « Reconnaissance » !

En un mot, quelle entité est habilitée à reconnaître l'Émergence ? Sur quelles bases s'établit cette Reconnaissance et comment se décerne cette Reconnaissance ?

Mesdames et Messieurs,

Il ressort donc, de ce bref examen du concept de l'émergence, que le thème « Émergence et Reconnaissance » retenu pour votre colloque qui s'ouvre ce jour est des plus pertinent et d'actualité.

En effet, pour reprendre la célèbre pensée de Boileau, « **Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement - Et les mots pour le dire arrivent aisément** »,

Si donc le concept de l'Émergence est mieux compris et donc mieux conçu pour nos pays, il s'énoncera clairement en termes d'une meilleure orientation des politiques

de développement sociales et économiques ; et les mots pour le dire, c'est-à-dire leur explication à nos populations, seront plus aisés parce que ces populations verront concrètement les impacts de ces politiques dans leur quotidien.

Éminents et distingués Professeurs !

Lorsqu'autant de Maîtres du penser sont réunis, moins longs doivent être les discours afin de laisser place à la libre expression du savoir.

Je voudrais donc clore mes propos sur ces mots et déclarer, au nom du Dr. Kouakou Amédé, Ministre des infrastructures Économiques, ouvert le Colloque « Émergence et Reconnaissance ».

Je vous remercie !

Monsieur Gilbert EKPINI,

Directeur de Cabinet du Ministre des Infrastructures Économiques.

AVANT-PROPOS : ARGUMENTAIRE

Plus qu'un vocable, le concept d'Émergence se pose, dans les pays en voie de développement, comme un objectif à atteindre *hic et nunc*. Le flux temporel qui semble le porter à l'horizon se spatialise à l'aune des aspirations et des potentialités économiques de chaque État. La Côte d'Ivoire l'attend de 2020 ; le Sénégal, de 2025 ; le Cameroun, de 2035, etc. Et contre Lamartine, chacun murmure : « Ô temps, accélère ton vol ! ».

On parle d'émergence, concept introduit par les économistes de la Société financière Internationale (SFI) dans les années 80, pour désigner initialement les pays en pleine croissance et qui mériteraient la confiance et la reconnaissance des investisseurs privés, mobilisant ainsi les ressources pour le financement des différents programmes et projets. L'émergence correspond à un début d'industrialisation, de croissance forte et durable, et de modernisation des institutions de l'État.

Si l'émergence est devenue le leitmotiv du discours politique désormais indissociable de l'économie, c'est parce qu'elle semble s'inscrire dans un dualisme ontologique avec la reconnaissance. La dynamique de l'intersubjectivité pose au moi la réalité de l'autre comme un autre moi qui s'offusque des formes aliénantes. Elle traduit aussi le retour à l'autre, dans l'ordre du symbolique, de ce dont on lui est redevable.

Ainsi, le statut de pays émergents se manifeste aux États sous-développés comme le gage de leur reconnaissance non seulement en tant qu'espaces d'opportunité renvoyant au devoir de reconstruction, mais aussi en tant qu'entités-sujets devant bénéficier, en raison de leurs performances économiques, de l'estime et de la confiance des investisseurs internationaux. Estime, confiance et respect, c'est d'ailleurs en ces termes que Honneth marque le renouveau du concept de Reconnaissance. Cette reconnaissance, en tant que valeur significativement proche des valeurs de considération et de récompense, est aussi celle des populations exigeant de plus en plus une redistribution équitable des richesses.

En outre, la dialectique entre émergence et reconnaissance est interactive et signifie, de ce fait, que la reconnaissance peut fonder et légitimer l'émergence, qu'elle peut la catalyser et l'entretenir. Dès lors, saisir l'émergence unilatéralement, c'est la dévoyer, la galvauder, et c'est ignorer son lien irréductible, originel et non-monnayable avec la Pensée. Aussi est-il nécessaire de la saisir dans la pleine mesure de son être, de

son essence pour mieux articuler sa relation avec le devoir de reconnaissance. N'est-il donc pas venu le moment de la reconnaissance si tant est que les pays émergents sont ceux dans lesquels les niveaux de bien-être des populations, les taux substantiels des opportunités d'emploi convergent vers ceux des pays développés ? Quelles sont les réflexions et actions à mener pour rendre compatibles les concepts d'Émergence et de Reconnaissance ?

C'est pour répondre à cette convocation du penser, que le Département de philosophie de l'Université Alassane Ouattara a choisi de mobiliser la réflexion autour du mécanisme d'osmose et de dialyse entre Émergence et Reconnaissance à partir des sous-thèmes suivants :

- Éthique, Ontologie et Altérité
- Culture et Développement
- Gouvernance politique et Utopie
- Technosciences et Progrès
- Économie et Société.

LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉMERGENCE DE LA FEMME AUTOUR DE LA PHILOSOPHIE HOBBSIENNE

Amenan Madeleine KOUASSI

Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

madoamenan@gmail.com

Résumé :

L'émergence de la femme s'entend comme un changement de son statut : de sa situation de femme essentiellement domestique, lorsqu'elle acquiert une responsabilité politique avec des avantages financiers, cela peut être considéré comme une émergence pour elle. Généralement il y a des pesanteurs sociales, traditionnelles qui constituent des obstacles à cette émergence. Nous allons interroger le philosophe hobbesien afin de comprendre ce mécanisme d'émergence de l'être féminin. L'analyse de ce sujet soulève ces questions fondamentales : que recouvre le concept d'émergence de la femme ? Quel est le point de vue hobbesien sur ce sujet ? En quoi la question de l'émergence de la femme¹ chez Thomas Hobbes peut être une problématique à résoudre afin de contribuer aux combats pour l'émancipation de la femme ?

Mots-clés : Condition traditionnelle, Émergence, Émancipation, Pesanteur, Philosophe hobbesien, Responsabilité financière.

Abstract :

The emergence of the woman is understood as a change of her status: from her traditional condition she grants a political, economic responsibility with financial advantages. Generally, there are social, traditional constraints that constitute obstacles to this emergence. We will therefore question the philosophy of Thomas Hobbes in order to understand this mechanism of the emergence of the feminine being in his philosophy. Thus, the analysis of this subject raises these fundamental questions: what does the concept of the emergence of woman cover? What is the Hobbesian point of view on this subject? All these questions refer to this: How can the question of the emergence of women in Thomas Hobbes serve feminism and contribute to the struggle for the emancipation of women?

Keywords : Traditional Condition, Emergence, Emancipation, Gravity, Hobbesian philosopher, Financial Responsibility.

¹ Être plus spécifiquement d'âge adulte qui dans l'espèce humaine appartient au sexe ou au genre féminin

Introduction

Depuis l'Antiquité, l'émergence est problématique pour la femme. Qu'elle soit une femme en milieu rural ou urbain, elle est toujours l'objet d'une discrimination dans la gestion du pouvoir politique. C'est la raison pour laquelle, nous voulons faire une incursion dans la philosophie de Thomas Hobbes qui met un accent particulier sur le statut évolutif de la gente féminine passant de la femme domestique à la femme publique et politique. Notre intérêt pour cet auteur se justifie ainsi par son souci relatif à la promotion de l'égalité des genres dans le domaine politique.

Dès cet instant surgissent ces questions-ci : que recouvre le concept d'émergence de la femme ? Quel est le point de vue hobbesien sur ce sujet ? Quelle est la nature des droits et du pouvoir de la femme chez Hobbes ? Quels sont les implications et les enjeux socio-politiques de la valorisation de la femme chez Hobbes ? Toutes ces interrogations renvoient à celle-ci : En quoi la question de l'émergence de la femme chez Thomas Hobbes peut être une problématique à résoudre ?

Il y a plusieurs facteurs qui suscitent la polémique autour de l'émergence de la femme, entre autres la phallocratie, les stéréotypes qui sous-estimeraient les capacités intellectuelles de la femme et seraient donc des entraves à son émergence. Il serait possible de découvrir dans la philosophie de Hobbes une valorisation des droits politiques de la femme et donc une possibilité de son émergence car l'auteur anglais ne précise pas le sexe du Léviathan. Ce qui voudrait dire que le Léviathan peut être d'un sexe ou de l'autre. Il reconnaît aussi le règne des Reines comme Marie Tudor et Elisabeth 1^{er} de l'Angleterre dans son ouvrage *Les éléments de la loi naturelle et politique*.

Deux méthodes nous permettront de répondre à notre problématique : l'historique et l'hypothético-déductive. La méthode historique permettra de rappeler l'évolution du statut de la femme donc son émergence progressive. La méthode hypothético-déductive contribuera à la confirmation des différentes hypothèses émises.

1. De l'historicité de l'image de la femme

La philosophie que nous étudions, nous l'avons héritée de la société grecque. De fait, notre ébauche de l'historicité du statut de la femme va prendre ancrage dans un mythe grec, celui de Pandore. Ce mythe nous est raconté par S. Agacinski (2005, p. 16). En effet, Pandore est la première femme façonnée par Héphaïstos, douée de la vie grâce

à Athéna et envoyée par Zeus sur la terre et porteuse d'une jarre contenant tous les maux de l'univers : fatigue, maladie, souffrance, mort ... Un jour, par curiosité, Épiméthée son mari ouvre le couvercle de la jarre qu'elle devait laisser fermer, et en laissa s'échapper tous les maux qui se répandirent sur l'univers. Mais Pandore referma le couvercle sur l'Espérance qui resta au fond de la jarre. Pandore avait pour mission de séduire les mortels et les conduire à leur perte. C'est pourquoi selon S. Agacinski (2005, p. 16) l'histoire retient que « c'est de Pandore qu'est sortie la race maudite des femmes, terrible fléau installé au milieu des Hommes mortels ». Ce mythe grec s'assimile au mythe chrétien de la création ; précisément lorsqu'Ève se laisse séduire par le serpent et fait advenir le péché dans le monde. Ce mythe emmène les misogynes à déduire que la femme est un être infernal qui doit seulement subir les douleurs de l'enfantement et les souffrances du ménage. La femme est à l'origine du mal dans le monde, c'est pourquoi elle ne doit pas avoir des droits, des opportunités qui favoriseraient son épanouissement, son émancipation.

Certains philosophes de l'Antiquité ont aussi cautionné le statut inférieur de la femme. Platon, dans ses œuvres de jeunesse, précisément dans le *Timé*, soutient en substance que les hommes qui ont mal vécu dans leur première vie, Dieu les punit dans leur seconde vie en les transformant en femme. Ce qui signifie que la femme est un être infernal au point où pour punir l'être de sexe masculin Dieu le transforme en un être de sexe féminin. Chez Aristote, F. Collin et al, (2000, p. 50), encore plus acerbe, « les différences physiques ou psychologiques entre mâles et femelles ne sont pas seulement pensées en termes de supériorité-infériorité, mais définissent la femelle en termes de déféctuosité, de manque, voire de monstruosité ». Ce qui signifie pour F. Collin et al, (2000, p. 50) que

le sperme du mâle contient le principe de la forme tandis que celui de la femelle n'a que la matière. S'il est le plus fort, comme c'est la règle, il amène à soi cette matière et génère un enfant qui lui ressemble ; sinon, soit il dépérit, soit il engendre son contraire, c'est-à-dire une femelle, qui ressemble à sa mère. Présentée comme une déféctuosité, cette dissemblance qu'est la naissance d'une fille constitue pour Aristote le premier écart de l'humanité parfaite, la première manifestation de monstruosité.

Aristote, F. Collin et al, (2000, p. 48) ajoute : « la femme est aux limites de la cité et de la sauvagerie de l'humain et de la brute ». Elle ne partage pas la position constitutive du citoyen. Cela signifie que la femme, selon Aristote n'est pas digne

d'être citoyen. Elle n'est pas capable de produire le sperme qui permet d'engendrer un enfant. Elle est comparable à un être sauvage qui ne peut pas vivre dans une communauté. Pour Aristote, l'homme est un animal politique mais la femme est un animal tout simplement.

Selon le philosophe antique, il n'y a pas de mot pour désigner la citoyenne ou l'Athénienne dans la cité. Il rapproche le destin de la femme de celui de l'esclave et stipule que les femmes sont une menace pour la vie harmonieuse de la cité, elles n'ont même pas leur place dans la société. C'est à juste titre qu'il laisse entendre que le désordre des femmes est pire que celui que sèment les ennemis eux-mêmes. La femme, au même titre que l'esclave, est un être fait pour obéir. Elle est donc la première manifestation de la monstruosité. Le monstre est l'enfant qui ne ressemble pas à son père. Ainsi, s'il n'y avait que de géniteurs mâles, l'humanité serait parfaite. Pour cet auteur, l'incapacité de la femme à produire le sperme explique son infériorité à l'homme. L'homme étant celui qui produit le sperme, qui donne naissance à l'humain est censé être au-dessus de toutes créatures. La perception que l'on a des relations entre l'homme et la femme est que l'homme gouverne le monde, il a le pouvoir et sa domination sur la femme est notoire.

La marginalisation de la femme reste aussi une question cruciale pour les grandes civilisations de l'Antiquité. Les sociétés humaines, notamment la Rome antique n'y échappe pas. En effet, dans la civilisation romaine de l'Antiquité, la femme est toujours marginalisée et stigmatisée. Elle est exclue de la scène politique, économique et culturelle. Elle n'a de droit que dans la domestication. Elle n'est destinée qu'au mariage qui, très souvent, se déroule à un âge très précoce.

De même, pour le droit familial romain, le mari est le maître absolu et seigneur de la femme. C'est cette philosophie patriarcaliste que soutient Robert Filmer dans *Patriarcha*. Pour lui, Dieu a donné toute autorité à Adam de commander tous les siens, y compris la femme. Celle-ci est donc sa propriété et est à son entière disposition. Il peut la manipuler à sa guise, la punir de la façon qu'il veut sans contrainte. Pour J. S. Mill, (1992, p. 61). « La femme ne peut rien faire que par la permission au moins tacite de son mari. Elle ne peut acquérir de bien que pour lui ; dès l'instant qu'une propriété est à elle, fût-ce par héritage, elle est, *ipso facto*, à lui ». Par ailleurs, la Rome antique

justifiait la restriction des droits de la femme par, entre autres, “la faiblesse” de son sexe, ou “la stupidité de son sexe”, son manque de jugement sain et son incapacité à raisonner logiquement comme le souligne, en substance, Emmanuel Levinas (1963, p. 123) dans *Difficile liberté*. En effet, la femme romaine ne peut se voir confier aucune fonction publique ; elle ne peut non plus agir en son nom propre au tribunal pour signer un contrat ou agir comme témoin puisqu’elle faisait partie du groupe de ces gens à qui on ne pouvait faire confiance dans le jugement à l’instar des mineurs, des criminels et des handicapés psychiques.

Pour le législateur romain, la faiblesse d’esprit de la femme légitime ses incapacités juridiques. La femme romaine antique est une mineure perpétuelle. L’homme avait le droit de vie ou de mort sur elle.

Ce qui sous-entend qu’elle ne peut rien décider d’elle-même. De ce qui précède découle l’idée que la femme, à cette époque, était sous trois types de joug qui la mettaient en état d’incapacité : la puissance paternelle, la tutelle qui en est le substitut et la *Manu*, c’est-à-dire la dominance maritale. En fait, la femme romaine ne peut exercer aucun des droits essentiels du citoyen romain. Elle est écartée de toutes les fonctions civiques et publiques. Seule l’obligation conjugale la concerne.

Dans le mariage, sa charge la plus importante est de recevoir et de protéger le produit de la procréation, c’est-à-dire les enfants. Les Romains déniaient même à la femme un nom propre à elle ; elle n’était désignée que par le nom de son père féminisé. F. Collin et al, (*Op. cit.* p. 48), racontent qu’« Il n’y a même pas de mot pour désigner la citoyenne ou l’Athénienne ».

Ainsi, au lieu de lui donner un prénom, soit Hélène, soit Jeanne, l’on préfère l’appeler mademoiselle Dubois, comme se nomme son père. En somme, la société romaine antique a bafoué les droits de la femme. En plus, à l’époque Médiévale, l’image de la femme est aussi passée sous le regard de Saint Tertullien et Saint Augustin qui en donnent leur avis. Le premier, alors qu’il parlait à ses bien-aimées sœurs dans la foi, disait ceci :

Savez-vous que vous êtes chacune une Ève? La sentence de Dieu sur votre sexe subsiste aujourd’hui : la culpabilité doit donc exister nécessairement. Vous êtes la porte du démon: vous avez décaché l’arbre interdit. Vous avez déserté les premières la loi divine: vous avez persuadé celui que le démon n’a pas été assez courageux pour attaquer

de face. Vous avez détruit si facilement l'image de Dieu, l'homme. Par la cause de votre désobéissance, même le Fils de Dieu a dû mourir².

Saint Tertullien, à l'instar de Dieu qui prononce sa sentence à l'endroit de la femme lorsqu'elle s'est laissée trompée par le diable, rappelle aux femmes leur faut et évoque les souffrances liées à leur désobéissance. Le second, dans une lettre à un ami, écrit : "Je ne vois pas quelle utilisation peut faire l'homme de la femme, si on exclut la fonction d'élever les enfants. Pour ces auteurs, La fonction adaptée à l'être de la femme est uniquement celle d'une domestique parce qu'elle a désobéit à Dieu et a entraîné l'homme avec elle dans le péché. Les malédictions prononcées par Dieu, comme la soumission à l'homme, la douleur de l'enfantement rythmeront son existence. L'on pourrait déduire que c'est à cet instant que part l'origine de la polémique sur le statut social de la femme. La malédiction prononcée sur sa vie fait d'elle une domestique éternelle.

C'est pourquoi St. Augustin (1866, p. 153), allègue ce qui suit :

Il découle de l'ordre naturel que, parmi les gens les femmes servent leurs maris et leurs enfants, parce que la justesse de cela réside dans le principe selon lequel le plus petit sert le plus grand. Il relève de la justice naturelle que le cerveau le plus faible se mette au service du plus fort. Ceci en conséquence justifie clairement que dans les relations entre les esclaves et leurs maîtres, ce qui excelle dans la raison excelle dans le pouvoir.

St. Augustin poursuit : « que l'homme gouverne la femme plutôt que l'inverse. Ceci est conforme au principe établi par l'apôtre: la tête de la femme, c'est l'homme et femmes, soyez soumises à vos maris» St Augustin (1869, p. 9) Au fait, la femme est tellement infernale à leurs yeux qu'on lui interdit de prêcher dans les temples, et les premières règles de l'Église étaient en accord avec ce fait puisqu'elles stipulent que seuls les hommes doivent être ordonnés prêtres³.

De ce qui précède, il faut retenir que l'Antiquité a vilipendé la femme pour ses incapacités morales et biologiques, en l'enfermant dans la fonction de procréation. L'époque Médiévale de son côté, a imputé à la femme la misère de l'humanité à cause du péché originel d'Ève. Que pense l'époque moderne de la femme, particulièrement la philosophie de Thomas Hobbes ?

² www.islamfrance.com/femmeislamvsjudeochretien.html, 5 Août 2017 à 14h 42

³ À l'Église Catholique, seuls les hommes sont ordonnés prêtres et sont habilités à célébrer l'eucharistie. A la limite, les femmes sont constituées en communauté pour les accompagner dans leurs tâches mais ne peuvent pas monter à l'autel pour célébrer l'eucharistie.

2. La femme dans la philosophie hobbesienne

Thomas Hobbes est un philosophe du XVII^e siècle. Ses écrits s'inspirent des récurrentes guerres civiles et religieuses qui déchirent son pays, l'Angleterre à cette époque. Au regard de toutes ces atrocités, Thomas Hobbes, issu d'un pays bouleversé par la guerre, imagine un dirigeant plus fort, un souverain absolu capable de maintenir la paix. C'est dans ce contexte qu'il conçoit un état de nature, hypothèse de travail, pour montrer comment de cet état, les hommes peuvent, par un contrat, arriver à constituer un État civil régi par des lois. L'état de nature hobbesien est marqué par la solitude des êtres humains et la loi de la jungle. Rappelons que l'état de nature est une hypothèse de travail pour l'auteur en vue d'une élaboration scientifique du politique. De cette donnée hypothétique fondamentalement englobante, il met un point d'honneur à éclairer l'intuition en situant le genre féminin dans les prémisses de sa démarche hypothético-déductive. La méthode hypothético-déductive consiste à partir de définitions générales ou d'hypothèses vers des conclusions particulières. En effet, Thomas Hobbes fait de la femme le détenteur de la puissance parentale à l'état de nature. Toute la question reste à savoir ce que la femme devient sous le contrat social. Pour avoir abordé la question de la femme à l'état de nature en lui attribuant un rôle primordial, Le philosophe de Malmesbury pourrait être considéré comme un féministe. Le féminisme est un ensemble de mouvements et d'idées politiques, philosophiques et sociales, qui partagent un but commun : définir, établir et atteindre l'égalité politique, économique, culturelle, personnelle, sociale et juridique entre les femmes et les hommes.

Pour comprendre le féminisme hobbesien, il faut comprendre sa méthode de travail: hypothético-déductive. Selon J. Bindedou-Yoman (2016, p. 14), « la démarche de Hobbes est toute simple. Il part de la domestication naturelle du genre féminin qu'il pose comme hypothèse de travail à l'état de nature, selon le principe de la méthode hypothético-déductive ».

En effet, T. Hobbes (1982 p. 186) confère un droit domestique à la femme. « En l'état de nature, une femme dès qu'elle est accouchée acquiert le titre de mère et de maîtresse de son enfant ». Selon Hobbes, les besoins quotidiens de l'homme sont la cause de la revendication de ses droits. Ce qui signifie que si la question de l'émancipation, de l'émergence de la femme suscite une polémique aujourd'hui c'est parce que la femme a

besoin qu'on reconnaisse ses droits. Une personne qui possède des biens met tout en œuvre pour leur conservation quel que soit son sexe. Pour lui, tous les hommes sont naturellement égaux, c'est-à-dire qu'ils possèdent naturellement les mêmes droits. D'ailleurs, c'est ce qui explique l'opposition de Hobbes à certains auteurs comme Platon, Aristote et Sir Robert Filmer dont les pensées, dans le contexte de la démocratie athénienne, dénie à la femme le droit de citoyen. Chez Robert Filmer, l'homme détient le pouvoir absolu car Dieu le lui a concédé. Pour Hobbes, sur la base de l'égalité naturelle, l'homme et la femme disposent des mêmes pouvoirs c'est pourquoi il ne précise pas le *sexe du Léviathan*. Voici comment Hobbes exprime cette pensée.

À ce niveau de notre réflexion, il apparaît légitime et nécessaire de bien comprendre la texture du droit naturel dont Hobbes fait l'apologie. L'idée de droit naturel recouvre plusieurs acceptions qui s'opposent souvent. Le droit naturel désigne, d'abord, les règles communes que respectent toutes les communautés humaines, quelles que soient leurs mœurs ou selon la spécificité de leurs droits positifs. C'est aussi la situation dans laquelle se trouvent les humains avant l'État civil. L'état de nature est une situation idéale qui permet de construire logiquement le système du droit positif.

Sous la plume de T. Hobbes (1971, p. 128), le droit naturel est à la fois une liberté et un pouvoir spécifiques à l'être humain vivant dans l'état de nature. Au chapitre XIV du *Léviathan*, il affirme :

le droit de nature, que les auteurs appellent généralement *jus naturale*, est la liberté qu'a chacun d'user comme il le veut de son pouvoir propre, pour la préservation de sa propre nature, autrement dit de sa propre vie, et en conséquence de faire tout ce qu'il considérera, selon son jugement et sa raison propres, comme le moyen le mieux adapté à cette fin.

Dès lors, c'est une liberté qui porte non seulement sur toutes choses, mais également sur le corps d'autrui. Selon T. Hobbes (1982, p. 188), en un mariage où le mari et la femme sont égaux, les enfants appartiennent à la mère « car rien ne s'oppose à ce qu'une mère contracte et dispose de ses droits que bon lui semblera ». En effet, la femme, dans la conception hobbesienne, dispose des droits naturels élémentaires et peut en user à son gré, elle a la possibilité de défendre ses droits avec dévouement. C'est pour cette raison, entre autres, que Hobbes défend le droit de la femme et en fait la promotion. Il va même plus loin dans sa logique en mettant en lumière l'autonomie et la responsabilité de la femme sur l'éducation de son enfant. Il soutient qu'à l'état de

nature, l'enfant appartient à la femme en premier, car celle-ci est le berceau de la procréation. C'est elle qui porte l'enfant en son sein. C'est à juste titre que dans *Émile ou de l'Éducation*, Rousseau dit, en substance, que la femme est avant tout l'élément constitutif le plus important de la famille. C'est la nature elle-même qui l'a prédisposée, et qui lui a accordé ce rôle. Non seulement elle met l'enfant au monde, mais elle doit aussi assurer son éducation. Ce droit de la femme est inaliénable et ne peut être occulté. L'ordre ou le désordre de la société dépend en partie de la femme, car si l'enfant est mal éduqué, la société sera potentiellement exposée à la délinquance, à la violence et elle tendra à sa perte.

Par contre, lorsque la femme assure bien l'éducation de sa progéniture, tout le monde y gagne puisqu'un enfant bien éduqué est symbole d'un bon citoyen, d'un bon dirigeant et, partant, d'une société en paix et victorieuse. Cette option n'est envisageable que lorsque la femme accepte de porter cette grossesse à son terme. Elle a tout le droit et le pouvoir de vouloir enfanter ou non, c'est-à-dire qu'elle a la possibilité d'interrompre l'embryon ou même d'éviter que surgisse un embryon. C'est par magnanimité qu'elle accepte l'avènement d'un enfant dans le monde.

En plus, la vie de l'homme lui-même dépend de la femme. Celui-ci a besoin de sa compagnie pour être heureux. Il semble dominer la femme mais, en réalité, il ne peut s'épanouir sans elle. Il est, en apparence, le plus fort mais, au fond, il dépend de la femme. La gente féminine sait influencer les hommes et même le sachant, ceux-ci n'ont aucun moyen de s'en défaire. Pour qu'ils soient dans de bonnes dispositions de leurs facultés mentales, il est capital que les femmes leur donnent de l'affect, les estiment dignes. Ils sont tributaires de leurs sentiments, du prix qu'elles mettent à leur mérite. La femme, non seulement préserve la relation entre elle et ses enfants, mais aussi celle qui la lie à son mari, principalement en le mettant en confiance dans son rôle de père. C'est dans ce contexte que J. Croissant (1992, p. 172) écrit : « elle est le cœur de la famille et protège son unité. Autour d'elle tout s'ordonne, s'unifie, s'harmonise, s'épanouit. Tout s'organise, car elle tisse des liens entre tous, envoie les enfants vers le père et le père vers les enfants ». La femme est un maillon important dans le fondement de la communauté. Il est extrêmement important que ses droits soient préservés et respectés.

Plus qu'une faiblesse, le respect des droits de la femme est un devoir sociétal pour une vie harmonieuse et épanouie.

En outre, la Déclaration française des droits de l'Homme de 1789 stipule en son article 2 que les droits de l'homme sont naturels et inaliénables. Ce qui signifie que tous les êtres humains sont égaux. Par conséquent, ils ont les mêmes droits qui sont intrinsèques à la nature humaine. Il est incongru de faire une différence entre les droits des femmes, considérées comme des êtres subalternes qui ont des droits restreints et ceux des hommes, les plus forts, qui posséderaient tous les droits possibles. Étant donné que cette déclaration soutient que les droits de l'Homme sont naturels, tous êtres humains doivent en disposer de façon équitable. Partant, la femme, faisant partie de ce grand tout d'être humain, dispose des mêmes droits naturels que l'homme.

Par ailleurs, pour T. Hobbes (2003, p. 256), le rôle concernant l'éducation de l'enfant qu'il attribue à la femme à l'état de nature est valable dans l'État civil, car pour lui, « la domination sur l'enfant appartient originellement au droit de la mère ». En faisant une certaine lecture des œuvres de T. Hobbes (1982, p. 187), philosophe du contrat social et des droits de l'homme, l'on pourrait penser que les femmes sont des êtres domestiques. Voici un extrait qui pourrait le supposer : « J'estime que c'est à elles et non pas à leurs maris, de disposer de leurs enfants par droit de nature ; car la souveraineté les dispense de l'observation des lois civiles ».

Hobbes s'insurge contre Sir Robert Filmer, le père du patriarcalisme, pour défendre la cause de la femme. En effet, « Filmer défend l'idée que la paternité est la source du pouvoir : Adam fut, par décret divin, seigneur et propriétaire exclusif du monde ». D. Weber (2003, p. 61). Robert Filmer soutient à travers son ouvrage *Patriarcha* que l'autorité que Dieu a conférée au premier homme, Adam, s'étend sur toute sa descendance y compris la femme, car elle est aussi sous sa tutelle. Il fonde la puissance naturelle des rois sur le pouvoir qu'Adam a reçu de Dieu sur Ève et sa progéniture.

Avec Filmer, le patriarcat est la simple transposition des relations familiales dans le domaine politique, c'est-à-dire que l'homme, le chef absolu de la famille, l'est aussi sur le terrain politique. Pendant des siècles, la famille, sous l'autorité du père, a fourni le modèle de toutes les relations de pouvoir et d'autorité. L'argumentation patriarcale traditionnelle assimile toutes les relations de pouvoir à la domination du père ou de

l'homme. Au XII^e siècle, l'époque de Sir Filmer, c'est par cette analogie qui était prêchée, à l'église, l'obéissance des sujets à l'État. Hobbes s'oppose à cette conception. Il reconnaît même le règne de Marie Tudor et d'Elisabeth 1^{er} en tant que Reines d'Angleterre. C'est pourquoi, pour nous, la philosophie de Thomas Hobbes fait la promotion des droits politiques de la femme et contribue à sa valorisation et son émergence. Une incursion à l'époque moderne nous permettra de statuer sur la condition sociale de la femme à cette époque.

3. La femme à l'époque moderne

À l'époque moderne encore, des auteurs comme Jean-Jacques Rousseau placent la femme dans le foyer. Rousseau la présente comme une personne qui n'a de droit que dans le cadre domestique. Une matrice de procréation, une bonne épouse soumise aux ordres de son mari. Ainsi, écrit-il (1969, p. 539) « plaire aux hommes, leur être utiles, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce, voilà les devoirs des femmes dans tous les temps et ce qu'on doit leur apprendre dès l'enfance ».

Pour Jean-Jacques Rousseau, en effet, la femme ne sert qu'à rendre l'homme heureux, qu'à prendre soin de lui. Chose plus grave, il va jusqu'à nier toute action politique et publique à la femme. À ce propos, J-J. Rousseau (1969, p. 539) souligne en substance, que la femme n'a pas besoin d'exposer ses idées ou ses points de vue sur les différents problèmes de son temps. Il suffit juste de connaître la position de son mari et de défendre celle-ci officiellement. Par ailleurs, pour cet auteur du siècle des Lumières, la culture est négligeable pour la femme. On doit plutôt la préparer au rôle de la mère qui aménage un foyer. Les métiers qui lui sont destinés sont : la couture et la coiffure.

Il s'établit ici une discrimination entre l'homme et la femme : la femme se voit privée de fonction intellectuelle et même d'éducation culturelle face à l'homme qui est doté de tous les droits et la domine. La pensée de Rousseau sous-entend que la femme est sous-estimée à cette époque. Son corps ne lui appartient pas, étant donné qu'elle est largement soumise à son mari. En d'autres termes, si l'humain est un être chez qui la raison règne sur les passions, cela ne se vérifie pas complètement chez la femme puisque J-J. Rousseau (1969, p. 539) qui prône tant la liberté, soutient que la femme

doit vivre selon les convictions et les exigences de son mari. « Par la loi même de la nature les femmes, tant pour elles que pour leurs enfants, sont à la merci des jugements des hommes ». Rousseau bannit ainsi l'indépendance civile, c'est-à-dire l'autonomie qui veut qu'on ne dépende pas de la volonté d'autrui dans son existence. Or, de nos jours, le monde évolue à une vitesse exponentielle de sorte que pour se donner de la valeur et avoir le pouvoir il faut que l'on soit émancipé, autonome. C'est pour cette raison que Rousseau biaise les droits de la femme en la présentant seulement sous cet angle. À l'époque moderne la femme, à l'instar de l'homme doit s'inscrire dans la course du développement technique.

Dans le monde moderne en proie à la technique, où, comme le dirait T. Hobbes (2004, p. 83) : « la valeur ou l'importance d'un homme, c'est comme pour tout objet son prix, c'est-à-dire ce qu'on donnerait pour disposer de son pouvoir. », Rousseau affirme que la culture générale pour la femme est négligeable. En conséquence elle n'a aucune valeur pour Rousseau qui l'exclut des professions intellectuelles qui valorisent l'individu au sein de la société.

L'individu moderne, en effet, est caractérisé par sa propension à acquérir des connaissances et à mettre en valeur tout le potentiel de son esprit pour une maîtrise de la nature, mieux, être « maître et possesseur de la nature » selon R. Descartes (1966, p. 84). Concernant la femme, elle n'est pas libre de se servir de sa raison pour être maître et possesseur de cette nature. La raison chez la femme ne peut dominer ses passions. Elle est donc soumise à la nature et écartée du monde scientifique. De plus, les transformations dans le monde du travail se font parallèlement à celles des techniques. Le travail met en œuvre des techniques mises au point grâce au savoir et à la raison. Il s'agit bien ici encore de maîtriser la nature. Les techniques modernes entrent ainsi en contradiction avec une représentation du féminin comme être soumis à la nature. Enfin, les activités que les femmes exercent dans le cadre domestique sont exclues d'une définition en termes de travail. Elles deviennent des tâches ménagères. Par extension, ce nouvel ordre social construit l'illégitimité des femmes dans le monde du travail.

En définitive, depuis l'Antiquité, les femmes sont stigmatisées, stéréotypées par les hommes. Au-delà de la marginalisation dont elles sont victimes, force est de reconnaître que les femmes elles-mêmes ont leur part de responsabilité dans le sort qui leur est

réservé dans la communauté. Car elles manquent de confiance en elles-mêmes, n'osent pas se décider à briguer des postes de dirigeants. Elles se contentent de l'image que la société leur forge, se résignent et sont passives. Tout ceci est aussi à l'origine du faible taux de représentativité des femmes en politique aujourd'hui. C'est pourquoi, il est rare de trouver autant de femmes que d'hommes à des postes de responsabilité politique.

Dans la société contemporaine, nous parlons de valorisation des droits de la femme, car avec la contribution des philosophes comme Hobbes, la femme a déjà acquis nombreux d'entre eux, consolidés plus tard par les combats des féministes à l'instar de Simone de Beauvoir qui a écrit *Le deuxième sexe*, un ouvrage de 1059 pages sur le féminisme. Dorénavant dans le monde en général et en Afrique en particulier, les femmes accèdent à la magistrature suprême. En Côte d'Ivoire par exemple, les jeunes filles sont scolarisées et accèdent aux postes de décision. La preuve en est que, nous avons six femmes au gouvernement ivoirien et de nombreuses femmes députés. Ce changement notable a conduit aux votes de lois revalorisant les femmes dans la nouvelle constitution ivoirienne en 2016. Parmi celles-ci figurent les articles 35 et 36 qui soutiennent l'égalité et la parité entre l'homme et la femme. Dans cette logique un programme gouvernemental comme le COCOFCI (compendium des compétences féminines en Côte d'Ivoire) a été initié pour contribuer à la promotion des droits de la femme. Nonobstant les progrès significatifs observés, il existe encore des pesanteurs sociales qui empêchent la gent féminine de jouir pleinement de ses droits.

Il faut souligner que la métamorphose des mentalités due à l'instruction occidentale, tant chez les femmes que chez les hommes a permis de comprendre la nécessité de la participation massive des femmes à la vie publique, culturelle, sociale, économique et surtout politique. La présence des femmes dans tous les secteurs d'activité peut buster le développement. Par exemple au niveau économique, lorsque la femme contribue aux charges de la maison, cela peut permettre à l'homme d'économiser. Au plan politique, elle décide de son sort car elle participe aux prises de décision par le vote des lois. Nous pouvons donc affirmer que l'émergence de la femme est en marche en Afrique et surtout en Côte d'Ivoire.

Conclusion

L'émergence de la femme consiste, pour elle à changer de statut social. Cela implique qu'elle se libère de son état de domestique, des pesanteurs sociales et traditionnelles pour mener des actions sur le champ public et politique. Elle doit se donner de la valeur en se hissant dans les hautes institutions de prise de décisions. Ses droits doivent être reconnus et valorisés comme défendus par la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Elle doit mener des activités libérales qui la rendent autonome et épanouie. Pour Hobbes, la femme est un être politique. Le statut de la femme est évolutif, voire émergente dans la philosophie hobbesienne. Elle passe de la domesticité à la femme publique. La valorisation des droits de la femme dans la philosophie hobbesienne aboutit à l'acquisition de certains droits. Cela nous permettra de confirmer notre hypothèse selon laquelle le hobbisme est au service de la valorisation des droits de la femme, par ricochet, son émergence.

En définitive la philosophie de Thomas Hobbes contribue à l'émergence de la femme en ce sens qu'elle valorise ses droits. Les femmes doivent donc être reconnaissantes vis-à-vis de la philosophie de Thomas Hobbes et suivre les changements propices à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, à travers des lois importantes.

Références bibliographiques

AGACINSKI Sylviane, 2005, *Métaphysique des sexes*, Paris, Seuil.

AUGUSTIN Saint, 1866 *Question sur l'Heptateuque*, Trad. de M. l'Abbé Pognon, in *œuvres complètes*, BAR-LE-DUC.

AUGUSTIN Saint, 1869, *De la Concupiscence*, in *Œuvres complètes*, Trad. de M. Raulx, BAR-LE-DUC.

BINDEDOU-YOMAN Justine, 2016, *Hobbisme et féminisme vers une fluctuation de l'identité féminine*, paf.

COLLIN Françoise et Al, 2000, *Les Femmes, de Platon à Dérída, Anthologie critique*, Paris, Plon.

CROISSANT Jo, 1992, *La Femme sacerdotale ou sacerdoce du cœur*, Paris, Éditions des béatitudes

D'AQUIN Thomas Saint, 1984, *Somme Théologique, Les origines de l'homme*, Le Cerf.

DESCARTES René, 1966, *Discours de la méthode*, Paris, Flammarion.

HOBBS Thomas, 1982, *Le Citoyen ou les fondements de la politique*, Paris, GF Flammarion.

HOBBS Thomas, 1971, *Léviathan ou Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, Trad. de François Tricaud, Paris, SIREY.

HOBBS Thomas, 2004, *Léviathan*, Trad. de François Tricaud. Paris, Dalloz.

HOBBS Thomas, 2003, *Éléments de la loi naturelle et politique*, Trad. de Dominique Weber, le livre de poche.

ROUSSEAU Jean Jacques, 1969, *Émile ou de l'éducation*, Trad. de Pierre Bergelin, Paris, GALLIMARD.

WEBER Dominique, 2003, *Léviathan de Thomas Hobbes*, Paris, La philothèque,